

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-001-259102457-20240614-B2024_7-DE

N° B2024/7

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE
--------------------------------	--

Suite à l'absence de quorum lors de la séance du 10 juin 2024, le Bureau Syndical a été de nouveau légalement convoqué le 10 juin 2024 ; l'an deux mille vingt-quatre, le 14 juin, les membres du Bureau Syndical, se sont réunis au 3 rue des Pavés 91 000 Evry-Courcouronnes, à 10 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres du bureau en exercice : 34

Présents : BERTOL Gino, CORDIER Corinne, CORRE Daniel, DUGOIN Xavier, FOURNIER Pascal, MELIN Gil, NOEL Michel

Pouvoirs :

Absents excusés : BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BORTOLI Jacky, CASTAINGS Laurence (CAPS), CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELMOTTE Kim, DIRAT Karl, DURANTON Marianne, GOMBAULT Jacques, GONZALES Didier, GRILLON Eric (EPT GOSB), LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, MAYEUR Véronique, NEDELEC Gaëlle, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (SIARCE), ROUSSET Laurent, SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, SHEPS Ariel, TARAGON Stéphane, TERRIER Michel

Le Président constate le quorum et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Gil MELIN est désigné secrétaire de séance

OBJET : PRINCIPE D'ADHESION DU SMOYS AU RESEAU « LES GENERATEURS »

Le Bureau Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-74 du comité syndical du 26 juin 2023 portant délégation d'attribution du comité syndical au bureau ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

Considérant la volonté du SMOYS de mettre en œuvre sa compétence ENR et en particulier le photovoltaïque
Considérant l'intérêt pour le Syndicat d'une adhésion aux Générateurs qui ont vocation à réaliser différents types de missions auprès des collectivités : sensibiliser les territoires au développement des énergies renouvelables et favoriser l'émergence de projets éoliens terrestres et photovoltaïques, accompagner et faire monter en compétence les collectivités sur ces sujets, réorienter les collectivités vers des experts adéquats lorsque le projet atteint la phase de développement.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré :

APPROUVE l'adhésion du SMOYS au réseau « les Générateurs »

AUTORISE le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
UNANIMITE	
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

La délibération est adoptée

L'autorité territoriale,

Le Président


Xavier DUGOIN

Le secrétaire de séance


Gil MELIN